

Important

Chaque concurrent devra être en bonne santé. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique immédiate ou future d'un concurrent ainsi que tout vol pouvant survenir avant, pendant, et après la compétition.

Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement : Les non licenciés, sur présentation d'un permis de chasser à jour pourront tirer en prenant une assurance journalière délivrée par le club (6 € la journée), Les personnes non licenciées et sans permis de chasser ne peuvent bénéficier que d'une assurance journalière à 6 € avec un maximum de 2 journées.

**En l'absence de l'envoi d'un de ces documents, les concurrent(e)s ne seront pas inscrits et ne pourront prétendre venir à l'épreuve.
Seuls les dossiers reçus complets et validés par la CMCAS seront enregistrés.**

Accueil des participants le jeudi 9 mai à partir de 9 heures 30 :

Sur le stand de tir du :

BTC Biscarrossais

6600 route de Bordeaux

40600 BISCARROSSE

Tel : 06 81 18 83 89

Les sportifs et sportives devront présenter une pièce d'identité, la licence ou une attestation d'assurance à prendre sur place et un justificatif d'appartenance à la CMCAS. Ceux qui n'auront pas ces documents ne pourront participer.

Pour pouvoir participer, tous les ouvriers droits, ayants droits doivent être membre de la section Tir sportif de la CMCAS BOURGOGNE pour bénéficier des conditions tarifaires ci-dessous. Toute inscription se fait par l'intermédiaire de la CMCAS BOURGOGNE par mail bourgogne.CMCAS110@asmeg.org ou par Tel au 0 970 818 814, **avant le jeudi 29 février 2024.**

Autorisation parentale pour les enfants mineurs (à partir de 12 ans),
Ce programme est donné à titre indicatif, des modifications peuvent y être apportées pour faciliter l'organisation de cette rencontre.

PROGRAMME

Jeudi 9 mai 2024

- **De 9h30 à 19h00** : accueil des participants au stand de tir du BTC Biscarrossais

Possibilité tir d'entraînement à la charge des tireurs au prix de 6 €

Restauration rapide le midi sur le stand (15 €) sur inscription à la charge des participants.

- **17h30** : Réunion technique au stand
- **18h30** : Cocktail de bienvenue sur le stand offert par le Club

- **Vendredi 10 mai 2024**

- **9h00** : Début de la compétition, tir de 100 plateaux
- **Déjeuner sur le stand de tir**
- **18h00** : Fin de la première journée

Samedi 11 mai 2024

- **9h00** : Début des tirs des 50 derniers plateaux
- **Déjeuner sur le stand de tir**
- **16h30** : Remise des récompenses sur le stand du BTC
- **20 h 00** : Apéritif offert par la CMCAS Bayonne + Dîner champêtre organisé par la section Ball Trap de la CMCAS de Bayonne au stand de tir

DEROULEMENT DE L'EPREUVE :

- ***Tir de 150 plateaux en Fosse ou Compak Sporting***

INFORMATIONS :

Les planches seront fournies le jeudi sur le stand lors de l'accueil administratif.
Six pas de tir seront mis à disposition, 3 Fosses, 3 Compak Sporting

Le port de lunettes, de vue ou autre, est obligatoire à la fosse et au Compak Sporting

CARTOUCHES :

Les cartouches sont à la charge des participants. Pour toutes les disciplines cartouches de 28 gr. Des cartouches Rio 28 g en 7 ½ et 8 seront en vente sur le stand (75 € le carton). Si vous êtes intéressé par de grosses quantités, merci de le préciser sur le bulletin d'inscription

JURY :

Il est composé d'un responsable de la CMCAS organisatrice, et de deux représentants de CMCAS, ses décisions sont sans appel et exécutoires immédiatement

RECLAMATIONS :

Elles seront portées par écrit à l'organisation pour être débattues devant le jury, maximum 20 minutes après l'affichage des résultats. Elles seront accompagnées d'un chèque de 30 € qui sera restitué si le jury statue en faveur du plaignant.

BARRAGES :

FOSSE et COMPAK SPORTING

INDIVIDUEL

Uniquement pour la 1ère place au scratch et pour les trois premières places dans les catégories d'une même discipline. Ils se feront sur 25 plateaux.

En cas de nouvelle égalité : au premier plateau manqué sur un même nombre de pigeons tirés.

EQUIPE

Sur 25 plateaux, planche formée des 3 premiers (*) tireurs de chaque équipe.

(*) si 2 équipes à égalité : 3 tireurs = planche de 6 tireurs

3 équipes à égalité : 2 tireurs

CLASSEMENTS

Trophée « Marcel PAUL »

Le trophée sera attribué à l'équipe de CMCAS représentée dans chaque discipline et ayant obtenu par addition des scores des 4 meilleurs tireurs, le meilleur résultat.

En équipe

Fosse : L'équipe se compose d'au moins trois tireurs

Compak Sporting : L'équipe se compose d'au moins trois tireurs

En individuel

Tous les concurrents sont considérés comme "individuel".

Catégories

Dames : une seule catégorie par discipline

Hommes

Jeunes de 12 ans (âge minimum) à 19 ans

Hommes 20 ans à 54 ans

Seniors 55 ans à 64 ans

Vétérans 65 ans à 72 ans

Master après 72 ans

Chaque tireur ne pourra s'engager que dans une discipline.

Informations pratiques :

- Enfant : à partir de 12 ans

Tarif de référence pour les tireurs 165 € au coefficient social

Tarif de référence pour les accompagnateurs 115 € au coefficient social

Documents obligatoires :

- Carte d'identité valide
- Permis de chasse 2023-2024 valide
- Assurance chasse
- Licence FFT/FFBT
- Justificatif d'appartenance CMCAS/ Attestation de carte active

Inscriptions :

- Jusqu'au jeudi 29 février 2024
- 12 places disponibles

Le prix Comprend :

L'inscription + le logement du jeudi au dimanche matin et le transport + **Le tir de 150 plateaux + repas du midi du vendredi et samedi + repas champêtre du samedi soir + cocktail de bien venu le jeudi 09 mai**

Le prix ne comprend pas :

**Les repas midi et soir le jeudi 09 mai + le repas du soir le vendredi 10 mai
Boissons + les Petits déjeuners jeudi 09 au dimanche 12 mai , les dépenses personnelles + la détérioration du matériel de la section + les pertes vols et dégradations de biens personnels et assurances · La responsabilité de la CMCAS ne saurait être engagée en cas de perte, de vol ou de dégradation d'effets personnels pendant toute la durée de l'activité ou du séjour. · En**

conséquence, la CMCAS recommande aux ouvrants droits de vérifier auprès de leur Assurance qu'ils sont bien assurés.

Participation spécifique pour les personnes dont la part fiscale est de 1, un abattement de 25% de sa participation est accordé. Merci de prendre directement contact auprès de la CMCAS BOURGOGNE pour votre inscription.

A communiquer, si nécessaire, en observation lors de votre inscription :

Vos allergies alimentaires ou autre.

Comme les conditions générales de vente le stipulent, si votre règlement n'est pas encore fait, pour toutes les activités de proximité, le solde est à régler au plus tard 5 jours avant la date de réalisation de l'activité. Pour les voyages et séjours, le solde est à régler au plus tard 10 jours avant la date de réalisation du séjour. (il doit être fait avant le jour de l'activité).

Les moyens de paiement sont les suivants :

- **Paiement en ligne** : accessible depuis le site de votre CMCAS directement sur "[Mes activités](#)" (en bas de la page MON COMPTE - MES INSCRIPTIONS puis "PAYER/ANNULER")

- **Auprès de votre antenne CMCAS** : en espèce ou chèque à l'ordre de la CMCAS Bourgogne